



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents : 16

Nombre de votants : 18

L'an **deux mille vingt-trois, le 26 juin à 20 h 00**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARS DE COUTAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 20 juin 2023.

**Présents** : M. Jean CHARRIER, Mme Marie-Noëlle RÉMOND, M. Michaël DERANGEON, Mme Laëtitia PELTIER, M. Didier RICHARD, Mme Hélène GLEZ, M. Bruno LAMBERT, M. Philippe BEILLEVAIRE, M. Philippe CLAVIER, Mme Marie FANIC, Mme Christine CELTON, M. Nicolas ANGOT, Mme Coralie GIRAUDINEAU, M. Olivier ORDUREAU, M. Quentin DESMOUCEAUX et Mme Charlotte NOVELLO.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. Jean-Marc AUBRET a donné pouvoir à M. Jean CHARRIER, Mme Laurence FERRET a donné pouvoir à Mme Laëtitia PELTIER.

**Excusées** : Mme Cécile GEORGETTE et Mme Emmanuelle MARILLAUD

**Absentes** : Mme Julie RIGOLLET et Mme Kristel JOURDREN

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Noëlle RÉMOND et Mme Hélène GLEZ

### **Objet : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'UN METHANISEUR PAR LA SAS METHA HERBAUGES A CORCOUE-SUR- LOGNE**

D 2023-06-01 -2

Il est rappelé que par arrêté préfectoral en date du 20 avril 2023, une enquête publique a été ouverte à la mairie de Corcoué-sur-Logne du 15 mai au 16 juin 2023 inclus à 12h portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Métha Herbauges en vue de la création d'une unité de méthanisation ainsi que sur la demande de permis de construire.

À la suite de l'étude du projet, les constatations suivantes ont été faites :

- (1) Ce projet de méthaniseur d'envergure inédite en France a reçu un avis défavorable des départements de la Vendée, de la Loire Atlantique, et de nombreuses communes impactées par le projet dont la commune de Corcoué sur Logne. La motivation de ces avis repose notamment sur l'impact considérable de ce projet sur les infrastructures routières inadaptées à la rotation d'une centaine de camions par jour. Ce projet obligera des investissements publics considérables afin d'adapter le réseau routier et perturbera massivement le trafic.
- (2) Ce projet de méthaniseur a reçu un avis défavorable des quatre commissions locales de l'eau dont le territoire est impacté par le projet. Il est à noter que le manque d'information sur la composition des digestats non-conformes ne permet pas d'appréhender le niveau de risque porté sur les milieux. D'ailleurs, comme le rappelle le rapport d'information du Sénat n°872 du 29/09/21 p80/225, la méthanisation n'est pas exempte de risques, risques de pollution des milieux et risques d'incendies et d'explosion. De plus nous notons que ce projet est situé en partie sur une zone humide, zone essentielle pour la gestion quantitative et qualitative de l'eau. Nous notons également que la SNPN, gestionnaire de la réserve du Lac de Grand-Lieu, milieux naturels en grand danger à cause notamment de l'eutrophisation des milieux a donné

un avis négatif à ce projet. Il est aussi à noter que l'UNESCO au nom d'ONU-Eau a alerté en mars 2023 sur le risque imminent d'une crise mondiale de l'eau. D'ailleurs, en France, 66% des niveaux des nappes restent sous les normales mensuelles en Mai 2023 (source BRGM). Il est donc nécessaire d'exclure tout risque additionnel porté sur la qualité ou la quantité d'eau douce disponible sur nos territoires. De plus, nous notons qu'un risque de rejet d'ammoniac dans les digestats ne semble pas à exclure. Enfin, nous regrettons que toutes les communes traversées par le Tenu et l'Acheneau n'aient pas été invitées à donner leur avis car en cas de pollution due à ce méthaniseur ou par l'épandage des digestats sur le bassin versant de ces 2 rivières, elles seront impactées.

- (3) De nombreuses interrogations subsistent. Ce modèle économique sera-t-il pérenne pour les générations futures ? Des dérives sont-elles à craindre ? En effet, aujourd'hui, ce méthaniseur est présenté comme une solution pour le traitement des effluents d'élevage. Or nous notons une volonté politique nationale et internationale à réduire drastiquement l'élevage. Nous constatons également sur le territoire, une baisse des surfaces de prairies indispensables à la gestion de l'eau à la suite de l'arrêt d'élevages au profit de grandes cultures et de maraichage. Sur les territoires concernés par ce projet de nombreux agriculteurs partent en retraite dans les 10 ans. Les exploitations agricoles cédées seront-elles reprises sur ce modèle d'élevage paysan ? Les exploitants agricoles n'auront-ils pas tendance à laisser leurs animaux en bâtiment toute l'année pour récupérer plus d'effluents ? En réalité, mettre les cultures directement dans le méthaniseur reste la solution la plus efficace et la plus rentable économiquement. Demain, ce méthaniseur continuera-t-il de fonctionner à hauteur de 75% avec des effluents d'élevage ? Quid des cultures nourricières ?
- (4) Compte tenu du gigantisme de ce projet, le retour en arrière ne peut être envisagé. Il est donc de notre devoir de préserver au mieux nos équilibres agricoles et ruraux au nom des générations futures.
- (5) Comme l'a préconisé le GIEC des Pays de la Loire, un danger imminent et important lié au dérèglement climatique est devant nous et nécessite une adaptation rapide du modèle agricole. Le GIEC préconise d'adapter l'agriculture pour faire face au dérèglement climatique, le GIEC présente un ensemble de solutions appelé "développement climatique résilient". Cela passe par une alimentation saine issue d'une agriculture durable. Le rapport préconise notamment d'améliorer les systèmes agricoles et d'engager des changements dans les pratiques. Il préconise que les agriculteurs devraient accroître la résilience climatique de leurs entreprises en diversifiant leurs cultures et leur élevage, en plantant des arbres et des arbustes sur les champs pour l'ombrage et la fumure organique (agriculture agroécologique). Il nous semble que ce projet va à l'encontre des préconisations des scientifiques spécialistes du climat et empêchera toute évolution des systèmes agricoles vers des systèmes résilients au dérèglement climatique et limitant la chute de biodiversité.
- (6) Nos territoires ont une demande énergétique de plus en plus importante et des solutions sont à inventer. Refuser le projet de méthaniseur c'est aussi accepter l'importation de gaz sur nos territoires provenant de pays lointains ou parfois la démocratie et les droits humains sont bafoués. Refuser ce projet nécessite donc de proposer des solutions alternatives et de soutenir fortement notre agriculture locale par une aide collective à la transition climatique et à la réalisation sereine de leur métier. En effet, les exploitants agricoles ne pourront réussir seuls le défi de cette transformation pour assurer notre autonomie alimentaire. Il est donc nécessaire d'engager un soutien à l'agriculture et à la transition énergétique sur nos territoires. Ce soutien pourra par exemple passer par l'utilisation des produits agricoles locaux dans nos

cantines (déjà engagé sur notre commune). Pour trouver des solutions énergétiques nous nous engageons à développer une acculturation des habitants de notre territoire aux énergies renouvelables par l'organisation de débats et d'ateliers dès 2023. Nous engagerons sur notre commune avec les agriculteurs volontaires, les habitants, les entreprises un travail sur les énergies renouvelables afin d'étudier la possibilité d'investissement collectif et local dans la production et la consommation d'énergie permis aujourd'hui par la loi.

Motivé par l'ensemble de ces constats et risques, et après en avoir délibéré, le conseil municipal (15 voix contre le projet, 2 voix pour, 1 abstention) :

- **EMET** un avis défavorable au projet de création d'une unité de méthanisation par la SAS Métha-Herbauges sur la commune de Corcoué-sur-Logne.



Le Maire,



Jean CHARRIER